



Infolettre

Francis SCARPALEGGIA

Député
Lac-Saint-Louis



Voici des extraits d'un discours intitulé « Le Parlement, McGee et l'identité canadienne », prononcé le 13 mars 2026 à l'occasion du déjeuner annuel de la Société Saint-Patrick de Montréal.

Notre identité comme pays et comme peuple est profondément ancrée, entre autres, dans notre mode de gouvernance.

Comme l'a récemment déclaré le juge en chef de la Cour suprême du Canada, Richard Wagner, à l'occasion du 150^e anniversaire de la Cour : « Nous ne sommes pas une superpuissance. Nous sommes une superpuissance démocratique. »

J'ajouterais que si notre voisin du Sud peut être considéré comme la Rome des temps modernes par sa taille et sa puissance, alors nous sommes l'Athènes par notre esprit démocratique et notre volonté de bâtir une nation fondée sur des

valeurs et des idées qui peuvent être partagées au-delà de nos frontières. Le monde a peut-être quelque chose à apprendre du Canada sur la manière de naviguer dans le XXI^e siècle.

Plus particulièrement, l'identité canadienne est étroitement liée à notre démocratie parlementaire de type Westminster, dont l'une des caractéristiques essentielles est la période des questions quotidienne à la Chambre des communes.

La période des questions met en lumière la caractéristique centrale de notre démocratie parlementaire : le premier ministre et son gouvernement doivent rendre des comptes au Parlement. Autrement dit, le gouvernement peut rester au pouvoir tant que la Chambre des communes ne lui retire pas sa confiance en adoptant une motion de censure.

Aux États-Unis, il n'existe pas de période des questions, parce que le président n'a pas à rendre de comptes au Congrès, qui ne dispose d'aucun pouvoir sur lui.

Et il existe une autre différence importante : aux États-Unis, les membres du Cabinet ne sont pas élus.

Au Canada, comme on le sait, les ministres sont d'abord et avant tout des députés élus par la population. Ils représentent leurs citoyens et leur sont redevables. Ils demeurent ainsi proches des préoccupations de leurs concitoyens, pleinement conscients de leur réalité et sensibles à leur opinion.

Un premier ministre qui ne tient pas compte du point de vue de ses ministres, qui prennent le pouls du pays, risquerait de provoquer des démissions au sein du Cabinet, ce qui entraînerait possiblement une crise de confiance politique. Cette possibilité bien réelle agit comme un garde-fou qui dissuade un premier ministre de n'en faire qu'à sa tête.

Le sort du président américain, en revanche, ne dépend pas du maintien de la confiance du Congrès. Les premiers ministres et les gouvernements canadiens sont donc tenus de rendre des comptes en temps réel. Le président américain, quant à lui, ne le fait qu'à la fin de son mandat, soit après quatre ans.

Le système américain est intrinsèquement divisé. Alors que les États-Unis sont profondément

polarisés pour des raisons historiques et culturelles, ses différents centres de pouvoir — le président, la Chambre des représentants et le Sénat — ne font que renforcer et aggraver cette polarisation, particulièrement visible lors des épisodes répétés de paralysie budgétaire du gouvernement.

Si on combine ce système de centres de pouvoir concurrents à une hyperpartisanerie, les problèmes du modèle américain sont amplifiés.

Bien sûr, au Canada, nous sommes habitués à une partisanerie intense. Toutefois, malgré les vives joutes verbales de la période des questions, le Parlement demeure une entité organique capable de prendre les décisions qui permettent la gouvernance du pays. Les partis de l'opposition peuvent se montrer impitoyables dans leurs attaques contre le gouvernement, mais tant qu'il n'y a pas de vote de censure, le Parlement, dans l'ensemble, fonctionne comme une unité cohérente. Dans notre système inspiré de Westminster, la notion de gouvernement divisé n'existe pas.

En outre, aux États-Unis et au Canada, le rôle du Président de la Chambre est fondamentalement différent, et cette différence touche une fois de plus au cœur même de notre système de Westminster.

Au Canada, le premier devoir du Président de la Chambre est de protéger les privilèges du Parlement, c'est-à-dire le droit absolu du Parlement de faire tout ce qu'il juge nécessaire pour obliger le gouvernement à rendre des comptes. Il doit donc être non partisan et impartial.

Contrairement au Canada, aux États-Unis, le Président de la Chambre est ouvertement partisan et s'il appartient au même parti que celui du président, il travaille activement à faire avancer ses priorités. On reproche d'ailleurs au Président de la Chambre Mike Johnson d'avoir cherché à faciliter un transfert de pouvoirs constitutionnels du Congrès vers le président, notamment en ce qui concerne les droits de douane.

Le plus grand cadeau que l'Irlande ait fait au Canada a peut-être été d'exiler Thomas D'Arcy McGee aux États-Unis, où il a pu observer de près la démocratie américaine. Après l'avoir vue de l'intérieur, McGee a choisi de se diriger vers le Nord pour contribuer à bâtir une nation nouvelle et très différente.

Pendant des années, McGee a été un défenseur infatigable de la Confédération, voyageant et tissant des liens avec ceux dont le soutien était indispensable pour faire de ce nouveau pays une réalité. Il a plaidé très tôt pour la construction d'un chemin de fer transcontinental afin de relier l'Est et l'Ouest dans une union économique indépendante des États-Unis.

Bien sûr, McGee demeure surtout associé à la défense des droits des minorités — plus précisément les droits à l'éducation — qui ont été intégrés à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, puis en 1982, à la Charte des droits et libertés, où ils échappent à l'application de la disposition de dérogation.

L'engagement de McGee en faveur des droits des minorités a ouvert la voie au pluralisme canadien moderne.

McGee était si en avance sur son époque, que déjà — plus d'un siècle avant que la réconciliation ne devienne un enjeu central —, il plaçait les peuples autochtones au cœur de l'histoire canadienne et affirmait qu'ils faisaient partie intégrante de l'identité du pays.

Mais au-delà de son titre de pionnier dans la défense des droits des minorités, McGee était aussi le « poète de la Confédération » incontesté. Selon son biographe, David A. Wilson, il était « l'homme dont les discours donnaient une voix poétique aux possibilités de l'avenir ».

Dans son discours le plus célèbre en faveur de la Confédération, McGee a déclaré : « J'envisage l'avenir de mon pays d'adoption avec espoir, mais non sans une certaine appréhension; je vois, dans un avenir prochain, une grande nation, ceinte [...] par le bleu de l'océan. Je la vois avec ses nombreuses communautés, disposant chacune de ses affaires internes, mais liées toutes ensemble par des institutions libres et un système de commerce libre. »

Bureau de comté

1, avenue Holiday
635, Tour Est
Pointe-Claire (Québec)
H9R 5N3
Tél. : 514-695-6661
Télec. : 514-695-3708

Bureau d'Ottawa

339-S, Édifice de l'Ouest
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6
Tél. : 613-995-8281
Télec. : 613-995-0528